



Mobilité des Adjoins Techniques (Hors DAP)

Prise de fonction : 1^{er} mars 2026

L'UNSa Justice vous communique les informations relatives à la première campagne de mobilité 2026 pour les Adjoins Techniques :

Calendrier

Date limite de candidature	Lundi 20 octobre 2025
La date limite de renonciation	Lundi 10 novembre 2025
Diffusion des résultats par le secrétariat général	Mercredi 17 décembre 2025



Pour les postes nécessitant un entretien préalable, c'est à l'agent de solliciter cet entretien qui peut avoir lieu en visioconférence ou téléphoniquement.

Les candidats ne peuvent candidater que sur des postes publiés figurant dans la liste des postes.

Candidatures

● Pour les Adjoins Techniques du ministère (Hors DAP) du ministère de la Justice :

- L'agent saisit ses choix (dans la limite de 7) sur **Harmonie** depuis un poste de travail du ministère et remplit une fiche de candidature sous format papier.
- Le dossier de candidature doit comprendre :
 - Le formulaire de candidature visé par le supérieur hiérarchique actuel ;
 - Les pièces justifiant une situation particulière (CIMM compris) ;
 - Un CV ou une fiche carrière Harmonie et une lettre de motivation pour les postes avec entretien préalable.

Les documents doivent être envoyés par voie électronique à :

Affectation actuelle des agents		Retour des fiches de vœux
DPJJ	Services déconcentrés	Bureau RH4 — Section corps communs / mobilites.dpjj-sdrhrs-rh4@justice.gouv.fr
	Administration centrale	Bureau RH4 — LLEDO Benoit : benoit.lledo@justice.gouv.fr
DSJ	Services déconcentrés	DSJ — Bureau RHGI — Section catégorie C / pole-c.rhg1-sdrhg-dsj@justice.gouv.fr
	Administration centrale	DSJ — Cabinet — Pôle RH et support prox / mobilite-avancement.dsj@justice.gouv.fr
GCLH		GCLH — Bureau RH et maisons d'éducation / florian.michel@legiondhonneur.fr
SG - DACG - DACS - Cabinet- IGJ		SG - SRH - BGAFIAC / campagnes-collectives.srhsg-sg@justice.gouv.fr

Par la voie du détachement

Les adjoints techniques **extérieurs** au ministère de la Justice qui souhaitent candidater par la **voie du détachement** doivent transmettre :

- leur fiche de candidature, à remplir manuellement, avec l'avis de leur administration d'origine relatif à leur départ ;
- pour les postes avec entretien préalable : CV et lettre de motivation ;
- les pièces justifiant une situation particulière (CIMM) compris ;
- leur dernier arrêté d'avancement d'échelon ;
- leurs trois derniers comptes rendus d'entretien professionnel ;
- leur état des services.

L'ensemble de ces documents doit être envoyé à l'adresse du recruteur indiqué dans l'offre sur le site « Choisir le Service Public »

Les agents actuellement placés **en position de détachement au sein du ministère de la Justice dans le corps des Adjoints Techniques (Hors DAP) ne disposent pas d'un droit à mutation**. Dans l'hypothèse où ils souhaitent un changement d'affectation, il leur appartient de mettre un terme au détachement en cours et de solliciter un nouveau détachement sur l'affectation envisagée.



Demande de changement de spécialité

Cette demande doit être formulée au moyen de l'annexe 4, cette demande doit être accompagnée des justificatifs requis. Les demandes ne pourront être prise en compte que si le changement de spécialité a été préalablement validés par leur service gestionnaire.

Si les Agents ne sont pas en possession de ces justificatifs, ils doivent se rapprocher en amont de son service gestionnaire en vue d'étudier sa carrière voire l'orienter sur des dispositifs de formation.

...Retrouvez tous les formulaires utiles et les fiches de poste via le lien Intranet suivant :

[Cliquez ici pour retrouver tous les documents sur l'Intranet](#)

L'UNSa Justice se tient à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches de mobilité.

**L'UNSa Justice
l'action utile !**

